

CENTRE AQUATIQUE

O₂ SOMME

Rue Saint-Denis 80200 PERONNE



PROTOCOLE SANITAIRE et REGLEMENT INTERIEUR COVID-19

Mise à jour : 14 septembre 2020

Propriétaire et Exploitant :

Communauté de Communes de la Haute Somme « Combles – Péronne -Roisel »

23 Avenue de l'Europe BP 80051

80201 Péronne Cedex

PREAMBULE

Ce document permet de poser les conditions de réouverture du Centre Aquatique O² Somme de Péronne dans le respect des règles sanitaires imposées par le gouvernement et la direction générale de la santé.

1. ORGANISATION GENERALE

a) Date de réouverture

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 1^{er} février 2010, des prélèvements pour l'analyse de légionelles ont été réalisés le lundi 8 juin 2020 après la purge des réseaux d'eau.

Les prélèvements sont programmés de telle sorte que les résultats d'analyses de légionelles soient connus du directeur de l'établissement avant l'accueil du public.

Suite à la réception et à la conformité des analyses, le Centre Aquatique a pu réouvrir **mardi 23 juin 2020**.

b) Capacité d'accueil de la piscine

Afin de respecter les recommandations concernant les piscines publiques avec bassins couverts et de limiter les risques de contamination, la Fréquentation Maximale Instantanée est réduite à 80% soit 336 personnes contre 420 hors contexte COVID.

c) Horaires et jours d'ouverture à partir du 1er septembre 2020

Du lundi au vendredi : 12h à 14h et 16h15 à 20h

Le samedi : 9h à 12h30 et 14h à 19h

Le dimanche : 9h à 13h

d) Organisation et fonctionnement général

Afin de pouvoir satisfaire un maximum d'utilisateurs et de les accueillir dans les meilleures conditions sanitaires et de pratique possibles, il est mis en place :

- Un sens de circulation : 1 file « Entrée » et 1 file « Sortie »
- Une réservation de créneaux via internet

e) Organisation du bassin

- Le bassin sportif : 25m x 15m, 6 couloirs :
 - o L'ensemble des lignes d'eau est installé pour délimiter 6 couloirs de nage.
 - o Un affichage au bord de chaque ligne d'eau détermine une activité (nageurs « confirmés », nageurs « débutants », nage avec palmes, dos crawlé, leçons.
 - o Affichage des consignes : interdiction de se doubler, respecter une distance physique de 1 mètre minimum.
 - o Sens de circulation dans la ligne d'eau (« je nage toujours sur la droite »)
- Le bassin ludique : 15m x 8m
 - o Distanciation physique à respecter
 - o Lors d'une activité AQUAGYM ou AQUABIKE délimitation d'une zone réservée à la pratique de l'activité dans le respect des recommandations liées à la zone de pratique.
- La Pataugeoire :

- Mesures de distanciation physique obligatoire
- En cas de non-respect, la pataugeoire pourra être fermée
- Le Pentagliss : 3 pistes
 - 1 seule piste ouverte.
 - File d'attente en bas des escaliers avec délimitation au sol.
 - Solution hydroalcoolique avant de monter.
- L'espace détente : Sauna et Hammam
 - Mesures de distanciation physique obligatoire
 - En cas de non-respect, la pataugeoire pourra être fermée

2. INSTALLATIONS TECHNIQUES

a) Le traitement de l'air :

Le volume d'apport d'air neuf est augmenté à 80 % sans réduction de débit ou de volume la nuit.

b) Le traitement de l'eau :

Un maintien du taux de chlore actif de 0,8 à 1,4 mg/L est appliqué dans les bassins suivant les recommandations de l'ARS.

Le pédiluve sera maintenu au taux de chloration habituel recommandé par l'ARS de 3 à 4 mg/l.

PARAMETRES	LIMITES DE QUALITE	UNITE	OBSERVATIONS
Chlore combiné	< 0.6	mg/L	
Chlore disponible	≥ 2 et ≤ 5	mg/L	Recommandation de ne pas dépasser 5 mg/L
Chlore libre actif	≥ 0.8 et ≤ 1.4	mg/L	
Chlore pédiluve	≥ 3 et ≤ 4	mg/L	
PH	≥ 6.9 et ≤ 7.7		Pour eau traité au chlore

3. ACCUEIL ET GESTION DES USAGERS

a) Rappel des consignes sanitaires

L'utilisateur est un acteur dans la lutte contre l'épidémie du Covid-19. A ce titre il suit les règles établies et qui lui sont communiquées dès l'entrée.

En règle générale, respect des gestes barrières :

- *Se laver les mains très régulièrement*
- *Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir*
- *Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades*
- *Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans la poubelle*



b) Règles comportementales des baigneurs et limitation des risques de contamination

Il est demandé aux usagers :

A l'accueil :

- De respecter la distanciation physique et les gestes barrières à l'extérieur de l'établissement notamment en cas de file d'attente.
- De porter un masque de l'entrée jusqu'aux vestiaires puis des vestiaires jusqu'à la sortie.
- De retirer les gants de protection potentiellement contaminés et de les déposer dans la poubelle mise à disposition à l'entrée de l'établissement.
- De se désinfecter les mains avec la solution hydroalcoolique mise à disposition à l'entrée de l'établissement.
- De respecter le sens de circulation (fléchage) ainsi que la distanciation physique (marquage au sol).

Dans les vestiaires :

- De respecter la distanciation physique et les gestes barrières.
- De ne pas prendre plus de temps que nécessaire pour se changer afin de permettre une meilleure fluidité dans cette zone de circulation.

Dans les douches et sanitaires :

- La douche savonnée est obligatoire AVANT l'entrée dans la « halle bassins ». Un gel douche corps et cheveux est mis à disposition.

Sur les plages et dans les bassins :

- De respecter la distanciation physique et les gestes barrières dans les bassins ainsi que sur ses abords (plages)
- De ne pas se rassembler sur les plages à plus de 2 personnes.
- De respecter les zones de pratiques
- De respecter le sens de circulation et les effectifs dans les lignes d'eau

Règles complémentaires :

- Accès interdit à l'établissement aux personnes porteurs de troubles digestifs ou porteurs de signes de maladie respiratoire.
- Accès interdit aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés d'un adulte.
- Seuls les pratiquants ont accès à l'établissement : l'accès est interdit aux visiteurs, spectateurs et accompagnants.

- Respecter les consignes complémentaires qui pourraient être données par le personnel du Centre Aquatique.
- L'accès peut être refusé aux personnes qui ne respecteraient pas les consignes.

c) Réserveation des créneaux et paiement du droit d'entrée

La réserveation d'un créneau peut s'effectuer via internet, comme l'achat de l'entrée.

Une solution de réserveation, via un portail internet, est disponible : <https://centre-aquatique-o2-somme.horanet.com>

Il n'est pas obligatoire de réserver un créneau de baignade mais les usagers peuvent réserver un créneau choisi via ce portail.

Le paiement sans contact est à privilégier si possible.

d) L'accueil et les zones de circulation

Les portes d'entrées non automatiques restent ouvertes dans la mesure du possible pour éviter les contacts sur leur surface.

Un cheminement de l'extérieur vers la caisse est installé pour éviter le croisement des personnes entrantes et sortantes.

La distanciation physique d'1m est matérialisée au sol.

Un hygiaphone en plexiglass a été installé sur la borne d'accueil.

Aucun banc ou assise n'est rendu disponible dans les halls, les espaces d'attente ou de visite sont fermés.

Les distributeurs de boissons et de friandises restent accessibles en sortie. Un dispositif de désinfection régulière des zones de contact est mis en place.

Le déchaussage reste obligatoire avant l'accès aux vestiaires.

e) Les vestiaires, douches et sanitaires

Les vestiaires collectifs sont accessibles. Un marquage est apposé afin de délimiter les places disponibles. Une rotation pourra être organisée par les utilisateurs afin de respecter les effectifs dans les vestiaires.

L'ensemble des affaires des usagers doit être déposé dans les casiers prévus à cet effet.

Il ne n'est pas autorisé d'accéder au hall bassin avec son sac de sport ou autre objet non indispensable à la pratique de l'activité.

Dans les espaces réduits comme les vestiaires, les douches et les sanitaires, il est demandé aux usagers de faire preuve de patience et de respecter la distanciation physique et les gestes barrières.

L'utilisation d'aspirateurs et par extension l'utilisation des sèche-cheveux et sèche-mains est interdite dans les établissements publics (risques de propagation importants).

4. ORGANISATION DES ACTIVITES

a) Les Centres de Loisirs Sans Hébergement

Les centres de loisirs qui fréquentent habituellement la piscine peuvent être accueillis sur réservation.

b) Les leçons de natation

- Mise en place de différents créneaux/jour sur réservation avec 8 personnes au maximum/cours.
- Les cours se déroulent dans le bassin sportif, dans une ligne d'eau réservée à cette activité.
- A titre exceptionnel, les enfants en cours de natation peuvent être accompagnés par un parent jusqu'à leur accès au bassin. Les parents ne peuvent pas avoir accès aux gradins ni au hall d'accueil.
- Les gestes barrières et la distanciation physique sont à respecter pendant la durée des cours.
- Le matériel pédagogique est individualisé et désinfecté après chaque cours.

c) L'aquabike

- Sur réservation
- 14 personnes maximum/cours
- Une zone d'activité est réservée et matérialisée par une ligne d'eau dans le bassin ludique et exclusivement dédiée à la pratique de l'activité.

d) L'aquagym

- Sur réservation
- 40 personnes maximum/cours
- En fonction des réservations le bassin ludique peut être entièrement réservé à la pratique de l'activité.

5. PROTOCOLE D'HYGIENE *(affiché à destination des usagers)*

PROTOCOLE D'HYGIENE

Centre Aquatique O² Somme



PROTOCOLE D'HYGIENE hors COVID

			Opération	Fréquence	Technique	Type de produit	Nom du produit
ACCUEIL	Sol	carrelage	DECAPAGE/ NETTOYAGE/DESINFECTION	plusieurs fois/jour	Balayage mécanique AUTOLAVEUSE	Détergent/désinfectant	Alcalin chlore non moussant
			NETTOYAGE/DESINFECTION	plusieurs fois/jour	Balayage Manuel BALAI RASANT	Détergeant/désinfectant	Duosol 2D
VESTIAIRES	Sol	carrelage	DECAPAGE/ NETTOYAGE/DESINFECTION	plusieurs fois/jour	Balayage mécanique AUTOLAVEUSE	Détergent/désinfectant	Alcalin chlore non moussant
			NETTOYAGE/DESINFECTION	plusieurs fois/jour	Balayage Manuel BALAI RASANT	Détergeant/désinfectant/détartrant	Médiprop 4D
			DETARTRAGE	1 fois/semaine	Balayage MANUEL: BALAI BROSSE	Détergeant/désinfectant/détartrant	Médiprop 4D
	cabines	parrois/portes	NETTOYAGE/DESINFECTION	1 fois/jour minimum	Nettoyage manuel: LAVETTE	Détergeant/désinfectant/détartrant	Médiprop 4D
CASIERS	intérieur/portes		NETTOYAGE/DESINFECTION	1 fois/jour minimum	Nettoyage manuel: LAVETTE	Détergeant/désinfectant/détartrant	Médiprop 4D
SANITAIRES DOUCHES WC	Sol	carrelage	DECAPAGE/ NETTOYAGE/DESINFECTION	plusieurs fois/jour	Balayage mécanique AUTOLAVEUSE	Détergent/désinfectant	Alcalin chlore non moussant
			NETTOYAGE/DESINFECTION	plusieurs fois/jour	Balayage Manuel BALAI RASANT	Détergeant/désinfectant/détartrant	Médiprop 4D
			DETARTRAGE	1 fois/semaine	BALAYAGE MANUEL BALAI BROSSE	Détergeant/désinfectant/détartrant	Médiprop 4D
	Mur	faïence	NETTOYAGE/DESINFECTION	1 fois/jour	Nettoyage manuel: LAVETTE	Détergeant/désinfectant/détartrant	Médiprop 4D
			DETARTRAGE	1 fois/semaine	Nettoyage manuel: LAVETTE	Détartrant	Aqualise
	Cuvettes/lavabo/robinetterie		NETTOYAGE/DESINFECTION	plusieurs fois/jour	Nettoyage manuel	Détergeant/désinfectant/détartrant	Sanidol gel rose en spray
ZONES CIRCULATION	Sol	carrelage	DECAPAGE/ NETTOYAGE/DESINFECTION	plusieurs fois/jour	Balayage mécanique AUTOLAVEUSE	Détergent/désinfectant	Alcalin chlore non moussant
			NETTOYAGE/DESINFECTION	plusieurs fois/jour	Balayage Manuel BALAI RASANT	Détergeant/désinfectant	Duosol 2D
PEDILLUVE	Sol	carrelage	NETTOYAGE/DESINFECTION	1 fois/jour minimum	Balayage mécanique AUTOLAVEUSE	Détergent/désinfectant	Alcalin chlore non moussant
			DETARTRAGE	1 fois/semaine	Balayage MANUEL: BALAI BROSSE	Détergeant/désinfectant/détartrant	Médiprop 4D
PLAGES	sol	carrelage	DECAPAGE/ NETTOYAGE/DESINFECTION	1 fois/jour	Balayage mécanique AUTOLAVEUSE	Détergeant/désinfectant	Duosol 2D
			DETARTRAGE	1 fois/semaine	Balayage MANUEL: BALAI BROSSE	Détergeant/désinfectant/détartrant	Médiprop 4D
			DETARTRAGE	1 fois/an minimum	Detartrage BALAYAGE MECANIQUE MONOBROSSE	Détartrant	Détartrant acide mouss
BASSINS	Sol	faïence	NETTOYAGE	1 fois/jour	Aspirateur robot		
	ligne d'eau	faïence	NETTOYAGE/DESINFECTION	1 fois/semaine	Nettoyage MANUEL: EPONGE/TAMPON	Nettoyage/désinfection	Borkler Gel
GRADINS	sol	carrelage	NETTOYAGE/DESINFECTION	1 fois/jour	Balayage MANUEL: BALAI BROSSE	Détergeant/désinfectant/détartrant	Médiprop 4D
PENTAGLISSE	sol	carrelage	NETTOYAGE/DESINFECTION	1 fois/jour	Balayage MANUEL: BALAI BROSSE	Détergeant/désinfectant/détartrant	Médiprop 4D
DETENTE (sauna/hammam)	sol	carrelage	NETTOYAGE/DESINFECTION	1 fois/jour	Balayage MANUEL: BALAI BROSSE	Détergeant/désinfectant/détartrant	Médiprop 4D

MESURES SUPPLEMENTAIRES COVID-19

Des opérations d'entretien et de nettoyage seront réalisées tout au long de la journée en plus du protocole d'hygiène "classique"

Des opérations d'entretien et de nettoyage seront réalisées durant les temps intermédiaires entre chaque créneau: sols, cabines, casiers, sanitaires, douches, points de contact

Des opérations régulières de désinfection des objets surfaces fréquemment touchés par les usagers

Augmentation des fréquences de nettoyage et désinfection en fonction de la fréquentation

Les désinfections supplémentaires et régulières seront réalisées avec un produit virucide conforme à la norme NF EN 14476 (Eligerm DASR/OPTIMAX)

6. ACCUEIL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

- Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des encadrants ainsi que pour les élèves à partir de 11 ans (retrait du masque avant de sortir des vestiaires)
- Port du masque obligatoire pour les maîtres-nageurs
- L'accueil des établissements scolaires s'effectue par « l'entrée groupe »
- Gel hydroalcoolique obligatoire dès le hall d'entrée
- Mise à disposition des vestiaires collectifs n° 5, 6, 7 et 8 :
 - o Les vestiaires sont utilisés par alternance :
 - Créneau 1 : vestiaires 7 et 8
 - Créneau 2 : vestiaires 5 et 6
 - Créneau 3 : vestiaires 7 et 8
 - Créneau 4 : vestiaires 5 et 6
- Afin de respecter les distances physiques dans les vestiaires, un marquage délimite les places (1 place/2). Une rotation pourra être organisée par les encadrants afin de respecter les distances physiques.
- Chaque élève dépose ses effets personnels dans un casier.
- Chaque vestiaire est désinfecté après utilisation : sols, bancs, casiers, poignées de portes...
- Douche savonnée obligatoire avant l'accès au bassin : du gel douche corps et cheveux (PH neutre) est mis à disposition.
- Le matériel pédagogique utilisé durant une séance devra être trempé dans l'eau des bassins par l'encadrant de chaque groupe avant d'être rangé : désinfection par l'eau chlorée.
- Les assises (bancs...) ne sont pas disponibles, les accompagnants « non agréés » patienteront dans le hall d'accueil.
- Les gradins ne sont accessibles qu'aux pratiquants ou aux élèves « dispensés »

7. PROTECTION DES PERSONNELS

Les mesures de protection et de sécurité sont renforcées pour protéger les agents :

- D'une manière générale, respect de la distanciation physique et des gestes barrières, nettoyage régulier des mains avec de l'eau savonnée ou solution hydroalcoolique.
- Fourniture de masques respiratoires lavables et port obligatoire.
- Mise à disposition de solution hydroalcoolique avant, pendant et après le service.
- Désinfection du matériel après utilisation.
- Mise en place d'un hygiaphone en plexiglass sur l'ensemble de la borne d'accueil.
- Port des gants pour l'agent de caisse (manipulation d'espèces ou d'autres modes de paiement)
- Port des gants pour les opérations de nettoyage et désinfection.
- Si les repas sont pris sur le lieu de travail, ils seront pris individuellement avec de préférence des produits apportés du domicile.
- Si un agent présente des signes d'infection ou si un membre de sa famille est infecté, il devra respecter les recommandations sanitaires et prévenir sa hiérarchie sans délai.
- Si des symptômes se déclarent sur le lieu de travail, l'agent devra informer sa hiérarchie qui prendra les dispositions nécessaires.

8. ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE

Procédures adaptées pour les surveillants de baignade (MNS et BNSSA) :

Des nouvelles procédures de premiers secours sont mises en place par les surveillants de baignades en reprenant les recommandations qui viennent modifier la conduite à tenir lors de la prise en charge d'une victime en arrêt cardiorespiratoire.

a) VICTIME INCONSCIENTE

Le sauveteur secouriste recherche des signes de respiration en regardant si le ventre et/ou la poitrine de la victime se soulève.

Il ne place pas sa joue et son oreille près de la bouche et du nez de la victime.

Le reste des procédures de secours à victimes restent inchangées

b) ADULTE en arrêt cardiorespiratoire

Le sauveteur secouriste pratique **uniquement les compressions thoraciques.**

Il n'effectue pas de bouche à bouche.

L'alerte et l'utilisation du défibrillateur externe restent inchangées.

c) ENFANT ou NOURRISSON en arrêt cardiorespiratoire :

Le sauveteur secouriste **pratique les compressions thoraciques ET le bouche à bouche.**

L'alerte et l'utilisation du défibrillateur externe restent inchangées.

En cas d'intervention sur une personne en détresse :

Dans l'eau :

L'intervention du sauveteur est à privilégier pour les cas de suspicion de noyade.

Pour les autres cas, il sera privilégié les moyens techniques comme les perches permettant de garder une distance de sécurité d'1 mètre.

Dans tous les cas, la vigilance se portera sur la sortie de la victime hors de l'eau : Si une personne tierce devait intervenir, le port d'un masque est préconisé.

Lors des procédures de réanimation ou de soins, les règles du POSS s'appliqueront avec le port du masque et de gants obligatoires pour le sauveteur et ses équipiers.

Chaque sauveteur sera équipé d'un masque d'insufflation « Pocket Mask » avec valve unidirectionnelle.

Le matériel d'intervention sera désinfecté après chaque utilisation.